

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Jeudi 26 septembre 1957,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Penn-Nouth (Cambodge).....	157
Discours de M. Hu Shih (Chine).....	159
Discours de M. Maurer (Roumanie).....	162
Discours de M. Luns (Pays-Bas).....	166
Discours de M. Averoff-Tossizza (Grèce).....	168

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. PENN-NOUTH (Cambodge): Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres délégations pour adresser à sir Leslie Munro les sincères félicitations de la délégation du Cambodge à l'occasion de son élection à la présidence de cette assemblée. En vous appelant à diriger ses débats, celle-ci a voulu reconnaître en vous un homme plein de tact, de compétence et de dévouement à la cause de l'Organisation des Nations Unies. La délégation du Cambodge se réjouit d'autant plus de cette élection que nos deux pays n'ont connu jusqu'ici que des relations empreintes d'amitié et de fraternelle coopération.

2. Elle tient par la même occasion à féliciter chaleureusement M. Charles Malik, du Liban, pour son esprit d'abnégation et de clairvoyance qui a permis à l'Assemblée générale de continuer la tradition d'harmonie et d'unité qui entoure chaque année, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, l'élection du Président.

3. La délégation cambodgienne est heureuse de souhaiter la bienvenue à la Fédération de Malaisie qui vient de devenir le quatre-vingt deuxième Membre de notre organisation. Lentement, mais sûrement, l'Organisation atteint son caractère d'universalité, traduisant de plus en plus fidèlement par une représentation appropriée les réalités de la situation mondiale.

4. Alors que l'année dernière des événements tragiques troublaient l'atmosphère de nos délibérations, cette année nous pouvons nous féliciter de voir notre assemblée commencer ses travaux dans un climat relativement plus paisible. Est-ce dire que nous oublions à jamais les événements de l'année passée? Nullement. Ces événements, comme l'a souligné le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel, ont "fait mieux apparaître ce qu'est actuellement le rôle de l'Organisation". Celle-ci a tenté de jouer ce rôle "parfois avec succès, parfois aussi avec des résultats décevants". [A/3594/Add.1, p. 3.]

5. Le monde ne connaît pas actuellement une paix durable et idéale. Des menaces de conflit existent encore dans certaines parties du monde. Des peuples

continuent à lutter pour leur liberté et leur indépendance. Le Cambodge estime que la situation internationale est loin d'être satisfaisante et se demande avec anxiété si d'autres dangers ne menacent pas la sécurité des peuples.

6. En dépit de la conjoncture présente, le Cambodge reste fermement convaincu que tous les différends internationaux peuvent et doivent être résolus par des moyens pacifiques, dans le respect du droit et de la souveraineté de chaque pays, conformément aux principes de la Charte.

7. En ce qui le concerne, mon pays ne s'est jamais départi de ces principes. Déjà, bien avant d'être Membre de l'Organisation, le Cambodge poursuivait avec détermination une politique constante de paix. Dans la lutte pour son indépendance, sa liberté et son droit à la vie, le Cambodge s'est toujours abstenu de recourir à la violence et à la force.

8. D'aucuns pourraient considérer notre politique de paix comme une politique de faiblesse. Je peux les assurer que mon gouvernement ne pratique pas une politique de faiblesse ni une politique de défaitisme, mais qu'il estime plutôt que tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, doivent adhérer au principe du règlement pacifique des différends par la négociation. Si la négociation directe n'aboutissait pas, les différends devraient alors être portés devant l'Organisation des Nations Unies, considérée non comme un lieu de propagande ou de débats stériles, mais bien comme la plus haute instance internationale pour des conversations constructives.

9. J'irai même plus loin en disant que l'Organisation des Nations Unies doit avoir plus d'autorité et qu'il appartient à tous les Etats Membres — les plus petits comme les plus grands — de lui donner cette autorité suprême qui, dans certains cas, lui fait encore défaut. Les Membres de l'Organisation ont toutes les raisons d'unir leurs efforts et leur volonté pour lui donner cette autorité, car, en recommandant le règlement des différends par des moyens pacifiques, la Charte pose comme condition essentielle la sauvegarde des principes de la justice et du droit international. La paix et la justice sont les fondements du monde d'aujourd'hui; l'une ne peut exister sans l'autre. Si la justice fait défaut, la paix sera menacée.

10. Le Cambodge a vu constamment, ces derniers temps, son espace aérien violé, ses frontières menacées et violées elles aussi, et ses enfants, installés sur des territoires qui faisaient partie intégrante du Royaume, opprimés sans raison. Mais, fidèle à sa politique de paix, mon gouvernement souhaite de tout cœur que tous ses différends avec ses voisins soient réglés par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la Charte.

11. C'est pour soutenir cette politique de paix que le Cambodge a adopté les principes de neutralité et du *pancha sila*, principes qui ont été approuvés par le

peuple khmer tout entier et suivis strictement par le gouvernement royal. Le Cambodge souhaite avoir l'amitié et la coopération de tous les pays et n'entend participer, à moins que son existence ne soit mise en péril, à aucun bloc d'alliance militaire ni à aucune croisade idéologique ou de propagande contre des régimes ou des idées ayant cours à l'étranger. Cette politique de coexistence pacifique est concrétisée par les relations diplomatiques, culturelles et économiques que le gouvernement royal du Cambodge entretient avec les pays de régimes politiques différents.

12. Pour resserrer davantage ces relations, le gouvernement cambodgien estime qu'il est nécessaire de réduire graduellement l'abîme qui sépare aujourd'hui les nations développées des nations insuffisamment développées. L'Organisation des Nations Unies a déployé jusqu'ici d'inlassables efforts pour aider les pays qui viennent d'acquiescer leur indépendance mais qui manquent de moyens pour adapter leur économie à l'évolution rapide du monde moderne. Mon gouvernement est heureux d'exprimer sa reconnaissance pour l'assistance technique qu'il a reçue des Nations Unies. Mais, devant l'énorme retard que ces pays doivent rattraper et les moyens financiers relativement faibles à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, l'assistance accordée jusqu'ici s'avère encore insuffisante pour permettre un développement économique suffisant et harmonieux de toutes les parties du monde.

13. Il est encourageant de constater que certaines grandes nations ont compris l'importance du problème de la coopération économique et, abstraction faite de toute idéologie politique, sont venues en aide aux pays insuffisamment développés. Une coopération économique sincère et loyale entre grandes et petites nations est peut-être un des moyens les plus efficaces pour créer un climat d'entente et de collaboration et, en dernière analyse, pour favoriser la paix entre les pays. Que cette coopération s'opère par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies ou qu'elle s'établisse bilatéralement ou multilatéralement, nous devons l'encourager ou la faciliter si elle est fondée sur le principe de l'égalité et du respect mutuel.

14. Une telle coopération internationale contribuerait puissamment au maintien de la paix si les grandes nations acceptaient d'utiliser leurs découvertes scientifiques dans le domaine nucléaire uniquement à des fins pacifiques et si elles arrivaient à se mettre d'accord sur une solution satisfaisante du problème du désarmement. Notre organisation n'a pas encore pu trouver de solution au problème que posent, depuis des années, ces questions fondamentales: la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques ou autres types d'engins de destruction massive. Elle n'a pas encore pu obtenir que les grandes puissances acceptent de réduire les forces armées ou qu'elles s'interdisent l'utilisation des armes nucléaires, ni même qu'elles arrêtent les essais expérimentaux de ces engins.

15. Toutes les délégations connaissent déjà la position du Cambodge à l'égard de ce dernier problème. Soulignant le danger mortel que les armes nucléaires feraient courir à l'humanité en cas de conflit, mon gouvernement a fait la proclamation suivante:

"Comme les autres peuples du monde, le peuple du Cambodge s'inquiète beaucoup de la répétition des essais d'armes nucléaires. Il n'ignore pas que les effets des explosions des bombes atomiques ou des bombes à l'hydrogène ne peuvent pas être entièrement contrôlés et craint une contamination de son propre territoire, alors qu'il n'est absolument pas armé, non

seulement pour se protéger, mais encore pour détecter le danger.

"Par ailleurs, le peuple du Cambodge, profondément imprégné de l'enseignement de Bouddha, respecte au plus haut degré la vie sous toutes ses formes.

"Il considère avec épouvante les gigantesques moyens de destruction que manient les grandes nations antagonistes et dont elles peuvent toujours être tentées de se servir.

"Toute tentative d'entente internationale pour arrêter les essais d'armes nucléaires et supprimer le recours aux projectiles atomiques aura le plus complet soutien de notre peuple, ami de la paix."

16. On ne saurait, dans ce domaine comme dans de nombreux autres domaines, accuser l'Organisation des Nations Unies d'inefficacité. Si elle n'a pas atteint les buts fixés par la Charte, c'est que, comme le dit le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport, les réalités de la vie internationale lui imposent des limitations.

17. Mon gouvernement estime qu'un accord immédiat sur la cessation des expériences nucléaires constitue un pas important dans la recherche d'une solution de compromis entre les nations possédant ces armes de destruction massive.

18. La réalité nous oblige à constater que le problème du désarmement, comme les problèmes fondamentaux où les intérêts particuliers des grandes puissances sont en conflit, ne peut encore trouver de solution. Les petits pays, pauvres et faibles, sont appelés, au même titre que les grands, à subir les conséquences éventuelles de ce conflit d'intérêts. En raison de la responsabilité qu'ils sont obligés de partager, notre organisation gagnera à accorder un peu plus d'estime aux petits pays en cherchant à utiliser aux meilleures fins les bons offices de ces pays qui ne sont pas assez puissants ou importants pour avoir des intérêts quelconques dans les affaires et les difficultés internationales et qui font preuve de dignité et de correction dans leur politique et dans leurs rapports internationaux. Ces petits pays pourraient faire entendre une voix modeste mais impartiale et apporter une contribution constructive à la solution des difficultés qui assaillent les peuples du monde.

19. L'Organisation des Nations Unies, en attribuant une voix égale à tous les Etats Membres, permet à ces petits pays de participer à la vie internationale sans qu'il soit tenu compte de leur importance géographique ou de leur puissance. C'est là simple justice et nous estimons que les suggestions préconisées pour une révision de la Charte dans un sens qui permettrait aux grandes puissances de jouer un rôle prépondérant sont injustifiées. Le système d'une voix égale à chaque pays, petit ou grand, n'a jamais fait obstacle à des solutions justes. Tout comme les grands pays, les petits pays mesurent l'importance de leurs responsabilités parce qu'ils sont conscients au même degré des conséquences qu'aurait un conflit entre les grandes puissances. Trop souvent, ils jouent le rôle de spectateurs impuissants dans les conflits d'intérêts qui opposent ces puissances. Ils n'ont pas l'habitude de faire bloc contre les nations puissantes. Pour ces raisons, nous estimons que toute idée de révision du système de vote ne trouve aucune justification, ni dans le domaine des faits, ni dans celui de la justice.

20. Depuis qu'il a retrouvé son indépendance, le Cambodge s'est toujours efforcé de rechercher une collaboration loyale et sincère avec de nombreux pays

afin de pouvoir vivre dans une atmosphère de respect mutuel et de paix. C'est animé du même désir que mon pays veut participer à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain que notre but commun est le même et j'ose penser que le service rendu par un pays à la cause de la paix ne saurait se mesurer uniquement à sa force, à son étendue ou à sa population. Si l'Organisation des Nations Unies veut rester fidèle à ses principes, les Etats Membres doivent collaborer dans une atmosphère d'égalité et de respect mutuel. L'efficacité de l'Organisation réside principalement dans la force morale et la conscience collective de l'humanité. Toutes les nations, petites et grandes, puissantes ou faibles, peuvent utilement s'employer à la noble tâche que poursuit notre organisation.

21. M. HU SHIH (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais me joindre aux nombreux amis de sir Leslie Munro pour lui présenter les cordiales félicitations de ma délégation pour son élection à la présidence de la douzième session de l'Assemblée générale, honneur que lui-même et la nation qu'il représente méritent à si juste titre. Ma délégation s'engage à lui apporter son entier et chaleureux soutien.

22. Une des plus récentes et meilleures nouvelles que nous ayons reçues d'Asie est celle de l'indépendance de la Fédération de Malaisie. Ma délégation a dit, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée, sa satisfaction de l'admission de la Malaisie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'indépendance de la Malaisie est en soi un événement important. Mais son importance lui vient aussi de ce que cet événement se rattache à une évolution générale dont l'origine remonte à la fin de la deuxième guerre mondiale et qui a abouti à accorder leur liberté et leur indépendance à de nombreuses nations d'Asie et d'Afrique, lesquelles siègent aujourd'hui parmi nous en qualité de membres de notre assemblée.

23. Malheureusement, le mouvement contraire se produit aussi dans le monde contemporain : en face de la libération nationale, l'asservissement national. Beaucoup de pays d'Europe et d'Asie ont été privés de leurs droits nationaux et des libertés humaines. En notre qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, il nous est impossible de jamais oublier le sort de ces peuples réduits en esclavage.

24. Lors de la reprise de la onzième session de l'Assemblée, nous avons examiné le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie [A/3592]. Ma délégation n'est pas totalement satisfaite de la résolution [1133 (XI)] que l'Assemblée générale a alors adoptée à une écrasante majorité. J'aurais souhaité que nous puissions faire plus.

25. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage aux combattants hongrois de la liberté en rapportant les énormes effets que l'insurrection hongroise a eus sur l'esprit de nos populations de la Chine continentale.

26. La population de la Chine continentale semble avoir été assez bien informée de l'insurrection hongroise, qui a produit chez elle une émotion profonde.

27. Même dans la presse communiste officielle, le peuple chinois a pu lire un certain nombre de documents importants, publiés intégralement. Au nombre de ces documents figurait la déclaration soviétique du 30 octobre 1956 et ce texte a beaucoup réjoui le peuple chinois, qui sympathisait avec la cause de la liberté hongroise. Dans cette déclaration, en effet, nous nous en souvenons tous, l'Union soviétique annonçait à la Hongrie et au monde entier que le Gouvernement sovié-

tique avait donné l'ordre à ses chefs militaires de faire évacuer Budapest par les unités soviétiques et qu'il était disposé à entamer des négociations avec le Gouvernement hongrois pour régler la question de la présence des troupes soviétiques sur le territoire hongrois. 28. Ce qui a le plus stimulé l'imagination de notre peuple, sous la tyrannie communiste, a été l'impression très nette et ineffaçable qu'après 10 ans de domination politique et d'endoctrination sans contrepartie, la toute-puissante dictature communiste qui gouvernait la Hongrie d'une main de fer était tout à coup balayée par le soulèvement spontané d'étudiants et d'ouvriers à peine armés. Ce régime s'est soudain trouvé abandonné du peuple, de sa propre armée et de sa police, et il n'a pu reprendre le pouvoir que grâce à l'intervention des forces soviétiques.

29. En outre, il semblait que les révolutionnaires hongrois voulaient dépasser le communisme et faire une révolution démocratique en abolissant la police secrète, en éliminant le système du parti unique, en restaurant la presse libre, la radio libre, et en s'engageant à procéder à des élections libres dans un proche avenir. C'est à cause de ces manifestations anticommunistes et démocratiques que la révolution hongroise a éveillé un tel enthousiasme chez nos populations du continent.

30. Mao Tsé-toung lui-même l'a admis dans son discours du 26 février 1957 :

"Il y a des gens chez nous qui ont été en effervescence au moment des événements de Hongrie. Ils espéraient que quelque chose de semblable se produirait en Chine, que des milliers et des milliers de gens descendraient dans la rue et se dresseraient contre le gouvernement du peuple."

31. Au cours des derniers mois, les événements de Hongrie ont suscité deux importants mouvements anticommunistes. D'une part on a constaté à travers tout le pays une recrudescence de l'agitation anticommuniste parmi les étudiants des universités et des établissements secondaires. D'autre part, pendant un mois plein, de nombreux Chinois ont dans les universités et les prétendus "partis démocratiques" ouvertement critiqué et attaqué le parti communiste.

32. Il y a environ 5 millions de garçons et de filles dans les universités et établissements secondaires. Ces millions de jeunes Chinois appartiennent à tous les milieux et connaissent la situation réelle du peuple. Les cruelles souffrances des masses paysannes, l'appauvrissement universel de la nation chinoise qu'entraîne la prétendue "construction socialiste", et l'esclavage généralisé auquel soumettent le peuple toutes les formes de la réglementation économique et politique, tout cela ne peut manquer d'éveiller l'indignation d'un jeune étudiant qui a du cœur et qui se trouve chaque jour témoin des épreuves que sa famille doit endurer.

33. Il est absolument faux de prétendre que le régime communiste qui gouverne la Chine ait conquis le cœur et l'esprit des jeunes. Ce qui s'est produit en Hongrie en octobre dernier a prouvé de manière irréfutable que les étudiants et les jeunes ouvriers de Hongrie ne s'étaient pas laissés séduire par 10 années entières de gouvernement et d'endoctrination communistes. En Chine, la récente révolte des étudiants est la meilleure preuve qu'après huit ans de dictature et d'endoctrination, la quasi-unanimité des étudiants chinois est opposée au régime communiste.

34. Cette récente révolte des étudiants a commencé à l'Université de Pékin le 4 mai, date rendue mémorable, il y a 38 ans, par l'historique soulèvement d'étu-

dians du 4 mai 1919 — déclenché lui aussi par les étudiants de l'Université de Pékin.

35. Le soir de ce 4 mai 1957, 8.000 étudiants se sont rendus à une réunion commémorative, où 19 de leurs chefs de file ont prononcé de violents discours où ils reprochaient ouvertement au régime communiste d'avoir aboli la liberté et la démocratie dans les écoles et la nation. A partir de ce soir-là, les journaux muraux de l'Université de Pékin sont devenus la tribune où s'exprimait librement l'opinion des étudiants.

36. Les étudiants de l'Université de Pékin ont publié et imprimé un périodique intitulé "Le gourdin de rechange de la démocratie" qu'ils ont envoyé à toutes les universités et tous les établissements secondaires de Chine pour sonner le ralliement de tous les étudiants et les exhorter à prendre part à la lutte pour la liberté et la démocratie. Ils ont également délégué deux représentants chargés d'entrer en contact avec les quelques 30 universités et écoles supérieures situées dans la région de Pékin et de Tien-tsin. Comme l'a dit un des chefs du mouvement étudiant :

"Notre but est de mobiliser une armée d'un million de jeunes pour combattre le communisme, nous opposer à la prétendue révolution et renverser les véritables ennemis du peuple. Il faut nous battre pour la démocratie, pour la liberté et pour les droits de l'homme."

37. A travers toute la Chine, toutes les associations d'étudiants ont été unanimes à répondre à cet appel — de Moukden dans le Nord, à Canton dans le Sud, de Changhaï et Nankin dans l'Est, à Tchoung-king et Tchong-tou dans l'Ouest.

38. Au début de juin, le mouvement étudiant menaçait de se transformer en un soulèvement populaire du type hongrois. Le soir du 6 juin, quelques professeurs d'université et quelques hommes politiques d'opinion "démocratique" se sont réunis pour étudier la situation; ils sont arrivés à la conclusion que les étudiants de Pékin et de Changhaï — les deux plus grands et plus importants centres universitaires — étaient sur le point de se mettre en grève et de descendre dans la rue pour manifester contre le régime communiste. Un des professeurs a dit : "Cette situation ressemble à la veille de la révolution hongroise."

39. Mais, conscient de la gravité de la situation, le régime communiste a pris dans tous les grands centres universitaires des mesures répressives pour isoler les groupes d'étudiants, arrêter les meneurs et empêcher toutes les manifestations dans la rue.

40. C'est dans la ville industrielle de Han-yang, en Chine centrale, que les soulèvements d'étudiants ont été les plus graves. Près d'un millier d'élèves de la première école moyenne de Han-yang se sont mis en grève le 12 juin 1957 et ont manifesté dans les rues en criant des mots d'ordre anticomunistes et en brandissant des pancartes anticomunistes. Le cortège des étudiants s'est rendu au siège provincial du parti communiste et a roué de coups les fonctionnaires du parti qui s'y trouvaient. Le soir, les étudiants ont pénétré de force dans le centre local de mobilisation, en vue, semble-t-il, de se procurer des armes. Le soulèvement s'est poursuivi le lendemain jusqu'au moment où la garde mobile est arrivée en force et a ouvert le feu sur les étudiants. Il y eut beaucoup d'arrestations, notamment celles du sous-directeur de l'école et d'un certain nombre de professeurs qui avaient dirigé les manifestations ou y avaient pris part.

41. Ce n'est que près de deux mois plus tard que l'on a informé le public des émeutes d'étudiants de Han-yang. Le 7 septembre, 10 jours exactement avant l'ouverture de la douzième session de l'Assemblée générale, une dépêche Reuter a annoncé : "Trois des meneurs du soulèvement d'étudiants de Han-yang de juin dernier ont été exécutés hier au cours d'une réunion de masse qui groupait 10.000 spectateurs; les autres meneurs ont été condamnés à des peines de prison qui vont de 5 à 15 ans."

42. Le rapport officiel des communistes déclare — et cela doit retenir notre attention — que les instigateurs des émeutes d'étudiants de Han-yang les avaient appelées "une insurrection hongroise en miniature".

43. L'agitation des étudiants, les protestations et les émeutes ont été l'une des deux grandes manifestations des sentiments anticomunistes de la population chinoise du continent. L'autre grande manifestation a été la campagne d'un mois de critiques ouvertes et mordantes contre le parti communiste de la part des intellectuels chinois. Commencées le 8 mai 1957, ces vacances d'un mois de liberté ont pris fin brusquement le 7 juin 1957. C'était un mois de liberté de parole, octroyé "sur l'ordre du Comité central du parti communiste chinois".

44. Avoir exactement un mois de liberté de parole, d'une liberté spécialement octroyée, après huit longues années de régime communiste, voilà un commentaire, éloquent par lui-même, de la barbarie du régime communiste.

45. Et pourquoi donc, après tout, a-t-on octroyé ce mois de liberté de parole? L'a-t-on octroyé parce qu'autrement ces intellectuels et ces hommes politiques non communistes seraient demeurés silencieux? Non, car, sous la tyrannie communiste, le peuple n'a pas la liberté de se taire — souvent plus importante que la liberté de parole. Dans l'ancien temps, tant qu'un homme se taisait on ne l'inquiétait pas. Mais, sous la tyrannie communiste, vous n'êtes pas libre de vous taire. On vous amène devant le microphone pour prononcer un discours préparé pour vous, ou on vous demande de signer un article écrit pour vous.

46. La liberté du silence n'existe pas. Et parce que la liberté du silence n'existe pas, les intellectuels chinois ont été contraints de prononcer des paroles qui n'étaient pas sincères, ou n'étaient pas véridiques, de faire des compliments là où ces compliments n'étaient pas mérités, ou de condamner leurs amis et leurs professeurs, quand il était impossible qu'ils les eussent condamnés dans leur cœur. Bref, l'absence de la liberté du silence a forcé bien des intellectuels chinois à prononcer des mensonges politiques, ce qui était la seule façon d'échapper à cette nouvelle tyrannie et ce qui, d'ailleurs, représente la seule arme efficace que l'on ait pour empêcher cette tyrannie d'atteindre son but.

47. Par exemple, quand le régime communiste, il y a quelques années, a ordonné une épuration nationale des effets désastreux de la philosophie de Hu Shih — c'est de moi qu'il s'agit — tous mes amis, tous mes étudiants, ont dû prononcer une déclaration pour me réfuter et me condamner; ils savaient fort bien que je comprendrais certainement qu'ils n'avaient pas la liberté de se taire.

48. De même, quand les dictateurs communistes ont annoncé il y a un an que le régime communiste pratiquerait désormais une politique de libéralisme à l'égard de la science, de la littérature et de l'art, une politique qui permettrait "à des centaines de fleurs de s'épanouir

et à des centaines de philosophes de s'affirmer, chacun a souri, a applaudi et a dit tout haut: "Merveilleux!"

49. De même, quand les dictateurs ont annoncé l'an dernier que la nouvelle politique du régime à l'égard des "partis démocratiques" serait une politique de "coexistence durable et de contrôle mutuel", chacun a encore souri et applaudi, et a dit tout haut: "Merveilleux! Comme c'est généreux à vous!"

50. Mais les événements bouleversants de Hongrie, en octobre dernier, et la grande agitation qui a régné parmi les étudiants chinois ont modifié tout cela. Les intellectuels et les hommes politiques étaient maintenant prêts à parler ouvertement, à dire pour la première fois ce qu'ils voulaient vraiment dire, franchement et simplement. Les dirigeants communistes aussi étaient conscients des immenses répercussions que la révolution hongroise avait sur les sentiments et les idées du peuple chinois. Les communistes voulaient aussi découvrir quels étaient les sentiments réels du peuple, des intellectuels et des hommes politiques d'opinion démocratique. Les dirigeants communistes étaient si sûrs de leur pouvoir qu'ils ont cru pouvoir permettre aux intellectuels de parler assez librement. Dans son discours du 27 février, Mao Tsé-toung a déclaré, avec une extravagante vantardise:

"Depuis ces événements de Hongrie, certains de nos intellectuels ont effectivement perdu le sens de l'équilibre, mais ils n'ont pas soulevé de tempête dans notre pays. Pourquoi? La raison, il faut le dire, est que nous avons réussi à complètement supprimer la contre-révolution."

51. Mao Tsé-toung était si sûr d'avoir réussi complètement à supprimer la contre-révolution qu'il se déclarait maintenant prêt à inviter les intellectuels et les hommes politiques des "partis démocratiques" à aider le parti communiste dans sa future campagne de "rectification" à l'intérieur du parti. Les hommes politiques, les intellectuels non communistes étaient invités à parler librement sur ce qu'ils considéraient comme les défauts et les erreurs du régime communiste. Ceux qui ont lu la version originale du discours du 27 février rapportent que Mao y donnait explicitement l'assurance d'une complète liberté de parole.

52. C'est ainsi qu'a commencé, au début de mai, la grande expérience de la liberté de parole. Pendant un mois entier, chacun a été libre de critiquer le parti et le régime communiste; les quelques journaux des "partis démocratiques" ont été temporairement libérés de la mainmise communiste et ont pu imprimer toutes les nouvelles et toutes les opinions, si défavorables qu'elles fussent au régime communiste. La presse officielle du régime a elle-même reçu pour instructions de publier les critiques sans les réfuter.

53. Mais l'ampleur démesurée des critiques ouvertement adressées au régime, leur véhémence, leur amertume, ont de beaucoup dépassé l'attente présomptueuse des chefs communistes.

54. On a ouvertement accusé le parti communiste d'avoir adopté et mis en pratique la thèse que "le pays entier appartient au parti, dont il est le butin de guerre". La dictature du prolétariat, que Mao Tsé-toung a baptisée du nom absurde de "dictature démocratique du peuple", et qui n'est autre que la dictature absolue du parti communiste sur le peuple, a ouvertement été accusée d'être à la source de toutes les fautes, de tous les maux du régime communiste.

55. Les critiques du régime disaient ouvertement que 90 pour 100 des cas passés ou présents de "répression

d'actes contre-révolutionnaires" étaient dus à des fautes de jugement ou à des erreurs judiciaires. Les partis démocratiques ont proposé la création d'une commission supérieure d'appel et de réhabilitation destinée à examiner de près tous ces cas de répression d'actes contre-révolutionnaires. De nombreux aspects de la prétendue édification du socialisme ont fait l'objet de critiques sévères; certains ont dit ouvertement que la bureaucratie était un ennemi beaucoup plus dangereux que le capitalisme lui-même.

56. On a accusé le régime communiste d'être la copie servile de l'Union soviétique. On a ouvertement mis en doute la sincérité de l'amitié soviétique et l'on a émis l'opinion qu'il ne fallait pas rembourser l'Union soviétique pour les armes et les munitions qu'elle avait fournies à la Chine au cours de la guerre de Corée.

57. Et, naturellement, la critique la plus fréquemment énoncée était qu'il n'existait, sous la domination communiste, ni liberté, ni respect pour les droits de l'homme, ni élections libres.

58. Toutes ces critiques représentaient des idées anticommunistes, opposées au régime et même "contre-révolutionnaires", et il était difficile aux chefs communistes d'y répondre et d'en réfuter les arguments. Il est apparu sans aucun doute, durant tout ce mois de critique ouverte, que le parti communiste était très discrédité aux yeux du peuple.

59. Aussi les chefs communistes se sont-ils irrités et ont-ils regretté cette initiative, qui avait, d'après eux, fait le jeu des ennemis de la révolution socialiste. Le 7 juin, les vacances de liberté ont brusquement pris fin. Le *Quotidien du peuple* a déclaré alors que les chefs des "partis démocratiques" avaient conspiré pour étendre leur sphère d'influence et renverser le parti communiste. Il a dit en outre, que, dans leur sagesse, les chefs du parti communiste avaient tout prévu et avaient en fait décidé ce mois de libre expression des griefs, des plaintes et des critiques pour séparer les fleurs parfumées des plantes vénéneuses. Le 1er juillet, un éditorial du *Quotidien du peuple* faisait ces intéressantes révélations:

"Conformément aux instructions du Comité central du parti communiste chinois, le *Quotidien du peuple* et tous les autres organes du parti n'ont rien publié, ou presque rien, de positif pendant la période qui s'est écoulée entre le 8 mai et le 7 juin. L'objectif était de permettre à tous les fantômes et à tous les esprits mauvais de "fleurir et s'affirmer" au maximum, et de laisser les plantes vénéneuses grandir autant qu'elles pourraient. En d'autres termes, le parti communiste, constatant qu'une lutte de classes entre la bourgeoisie et le prolétariat était inévitable, a laissé la bourgeoisie et les intellectuels bourgeois engager cette bataille.

"Certains ont dit que c'était un piège. Nous pensons que c'est une tactique franche. Car nous avons dit à l'avance à nos ennemis que nous ne sarclerions les plantes vénéneuses qu'après leur avoir permis de germer."

60. Ainsi, la politique qui devait "permettre à des centaines de fleurs de s'épanouir et à des centaines de philosophes de s'affirmer" s'est soudain transformée en une campagne de persécution et d'épuration des "éléments de droite"; cette campagne se poursuit encore en Chine continentale, une douzaine d'intellectuels éminents ayant été choisis pour être la cible d'interrogatoires, de persécutions, d'humiliations et de dégradations publiques.

61. A toutes ces victimes de la nouvelle persécution communiste, à ces centaines et à ces milliers de mes compatriotes qui ont osé parler franchement et lutter contre la domination tyrannique des communistes, nous, membres de la délégation chinoise, tenons à dire que nous partageons leurs souffrances et à leur exprimer notre profond respect.

62. Telles sont les manifestations des énormes répercussions que la révolution hongroise a eues sur les esprits et les cœurs de mes compatriotes qui vivent et souffrent encore sous la tyrannie communiste.

63. Si je viens de faire cet exposé, c'est tout d'abord pour rendre hommage aux combattants hongrois de la liberté. Mais ces manifestations populaires que je viens de résumer ici prouvent également, de façon évidente et irréfutable, que le régime communiste chinois, qui, depuis huit ans, domine militairement et politiquement le continent chinois, est aussi instable et aussi branlant que l'était le régime hongrois de Rakosi et de Gerö.

64. Comme le régime hongrois au mois d'octobre dernier, le régime chinois s'est trouvé, en 1957, abandonné par la jeunesse de la nation, combattu et condamné par les éléments intellectuels. Et surtout, ce régime est haï par les centaines de millions de paysans et d'ouvriers qui se taisent mais rongent leur frein.

65. Plus de 80 pour 100 des habitants de mon pays sont cultivateurs. Le programme communiste d'industrialisation forcée a imposé à la classe paysanne un fardeau très supérieur à ce qu'elle peut supporter. La collectivisation de l'agriculture et le monopole d'Etat du commerce de tous les produits alimentaires ont introduit l'incompétence, la bureaucratie et la corruption dans ce qui est le gagne-pain du peuple chinois. Dans tout le pays, des millions de mes compatriotes meurent actuellement par manque de nourriture. Cette pénurie créée par l'homme conduit mes compatriotes au désespoir et à la famine. C'est pourquoi le régime communiste est depuis longtemps haï et détesté par la grande majorité de la population.

66. J'ai représenté la Chine lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies à San-Francisco. Je reviens aujourd'hui à l'Organisation après une absence de 12 ans. Je dois avouer qu'il m'est pénible de voir cette assemblée gaspiller tant d'heures précieuses à discuter ce que l'on appelle "la représentation de la Chine".

67. Dans le préambule de la Charte, les Membres fondateurs ont déclaré qu'une des fins de la Charte est de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine". A cet effet, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé au monde, il y a neuf ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 (III)]; mais la tyrannie communiste monstrueuse qui règne en Chine est la négation même des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

68. Là-bas, en Chine continentale, on arrête arbitrairement des êtres humains qui ont osé faire preuve d'indépendance, on les emprisonne, on les exécute, on les soumet à d'autres châtiments. Là encore, on dépouille des millions de paysans et on les soumet à une des formes les plus brutales de l'esclavage humain. Là encore, on envoie des millions de citoyens innocents dans des camps de travail forcé — appelés "camps de réforme par le travail". Là encore, en Chine continentale, on exige des fils et des filles qu'ils dénoncent leurs propres parents. Le foyer a perdu son caractère privé et l'on ne reconnaît plus la dignité et la valeur de la personne

humaine. L'individu ne jouit d'aucun des droits fondamentaux de l'homme, pas même du droit de se taire.

69. Si un régime aussi barbare est digne d'être représenté dans notre organisation, dans ce cas notre organisation n'est pas digne de sa charte et elle ne l'est pas non plus de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

70. M. MAURER (Roumanie): Au cours de la séance d'ouverture de la présente session, nous avons admis dans nos rangs un nouvel Etat parmi ceux qui ont conquis leur indépendance nationale, la Fédération de Malaisie. Le Gouvernement roumain désire souligner, à cette occasion, le nombre toujours croissant d'Etats, petits et moyens, qui, occupant la place qui leur revient à l'Organisation des Nations Unies, ont permis que s'affirme de plus en plus le principe de l'universalité sur lequel se fonde notre organisation et ont augmenté nécessairement les chances que nous avons de résoudre les problèmes qui se posent à nous et l'autorité des décisions que nous serons amenés à prendre dans l'esprit de la Charte.

71. Mais si la présence parmi nous des Etats qui se sont engagés dans une vie nouvelle exprime l'un des principes majeurs de l'Organisation, il n'est pas moins vrai que ce fait souligne précisément avec plus d'évidence l'absence des représentants de la République populaire de Chine. De plus, la vie internationale elle-même a démontré chaque jour davantage combien cette situation est profondément anormale, combien est devenue nécessaire et impérieuse la participation des représentants légitimes de la Chine à la solution des problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité tout entière.

72. La délégation roumaine se rallie sans réserve à l'opinion que le désarmement est un problème central de la présente session. Par leurs effets non seulement politiques et militaires mais aussi sociaux et économiques, les incidences de ce problème sont, à notre époque, tellement vitales pour l'humanité et tellement multilatérales que l'examen constructif de ce problème par l'Organisation des Nations Unies est devenu, aux yeux des peuples, un critère fondamental pour apprécier le rôle, l'efficacité et la raison d'être de cet organisme international.

73. La course aux armements fait peser sur les peuples un fardeau qui est devenu insupportable dans de nombreux Etats. Ses effets sur l'économie et les finances sont si pernicioeux qu'ils ont conduit même des Etats développés à une situation critique et que les Etats faiblement développés ne peuvent concentrer leurs principaux efforts sur le progrès économique et l'élévation du niveau de vie des masses. L'orientation des efforts de la technique moderne vers des buts militaires destructifs se fait au détriment du progrès, de la civilisation et de la prospérité humaine.

74. L'expérimentation des armes modernes crée, par elle-même, des dangers biologiques inévitables dont les effets se font déjà sentir. L'accumulation de quantités toujours plus grandes de bombes nucléaires, la rivalité dans la création de types toujours plus perfectionnés d'armes à chargement atomique et leur stockage en des endroits toujours plus nombreux du globe créent une situation lourde de danger qui, s'il n'y est pas mis fin à temps, peut mener à une catastrophe de proportions incalculables. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies intervienne avec toute son énergie et toute son autorité afin d'arrêter ce cours dangereux.

75. La délégation roumaine se déclare dès à présent en faveur d'un ample débat sur le problème du désarmement à l'Assemblée générale. A notre avis, tant les aspects touchant aux principes et aux conceptions relatives au désarmement que les aspects pratiques de celui-ci doivent être soumis à la discussion, de telle sorte qu'on aboutisse non seulement à un éclaircissement du problème comme tel, mais aussi à des décisions concrètes quant à sa solution.

76. Commençons par fixer notre position à l'égard des deux conceptions qui se sont cristallisées en ce qui concerne les armes nucléaires, conceptions qui se sont affirmées également dans le présent débat.

77. Une première conception part, comme prémisse absolue, de l'idée que, à l'ère atomique, les relations internationales, le rapport des forces dans l'arène mondiale, doivent se fonder nécessairement sur les armes atomiques et à l'hydrogène. Il en résulte que la politique d'armement, la stratégie et la tactique militaires, de même que la politique étrangère, doivent être déterminées par cette conception; elle détermine aussi, logiquement, la position envers le désarmement.

78. Cette conception a été amplement formulée dans l'ouvrage publié récemment aux Etats-Unis et intitulé *Nuclear Weapons and Foreign Policy* (L'arme nucléaire et la politique étrangère), ouvrage qui résume les vues de personnalités américaines influentes telles que John McCloy, David Rockefeller, Allen Dulles, le général Walter Bedell Smith et d'autres membres du Conseil pour les relations extérieures. C'est une conception qui, loin de se borner à des considérations théoriques, apparaît toujours plus ouvertement dans la politique d'armement, dans la stratégie et dans la politique étrangère des Etats-Unis, de même que dans leur position concernant le désarmement.

79. Le mémorandum américain sur le problème du désarmement présenté à la onzième session de l'Assemblée générale [A/C.1/783], les propositions des puissances occidentales à la Conférence de Londres du Sous-Comité de la Commission du désarmement [DC/113, annexe 5], ainsi que les déclarations faites ici même par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [680ème séance], ont, à cet égard, un élément commun: aucun de ces documents n'accepte, même comme un objectif éloigné, l'idée de l'interdiction catégorique de l'arme atomique, la condamnation de la guerre nucléaire.

80. Nécessairement, une telle interdiction ou condamnation ne peut être qu'absolue. Toute exception à la règle ne ferait qu'ouvrir, pour ainsi dire, une porte d'évasion en vue de l'utilisation des armes atomiques; elle ne serait qu'un prix d'encouragement décerné à celui qui projette de déclencher une guerre atomique.

81. Or, celle des propositions des puissances occidentales qui tend à légaliser l'emploi de l'arme atomique comme moyen de défense entrouvre justement cette porte. Cette proposition ne saurait résister à l'examen, tout d'abord parce que chaque agresseur peut prétendre s'être trouvé en état de légitime défense. Hitler lui-même, qui ne se souciait guère de camoufler ses plans agressifs, a déclenché l'attaque contre la Pologne en prétextant une "agression polonaise" à la frontière allemande. En second lieu, à défaut d'une définition unanimement acceptée de l'agression, des opinions diamétralement opposées existent aujourd'hui à cet égard. Certains Etats vont jusqu'à déclarer que les intérêts de leur sécurité se trouvent à 12.000 ou 15.000 kilomètres de leurs frontières et que les bases militaires créées pour leur aviation de bombardement stratégique sur des

territoires étrangers se trouvant à cette distance ont un caractère défensif. Il est clair que, dans de telles circonstances, l'agresseur peut toujours se considérer en état de légitime défense, et utiliser l'arme atomique.

82. Nous nous trouvons donc en présence d'une conception qui consiste à promouvoir l'arme atomique comme facteur fondamental de la stratégie et de la politique étrangère, et qui, comme telle, s'oppose d'une manière organique à l'interdiction de cette arme, à son élimination des armements des Etats.

83. Les promoteurs de cette conception déploient des efforts considérables pour diminuer devant l'opinion publique les proportions catastrophiques d'une guerre atomique, et l'habituer à cette perspective épouvantable. Des personnalités officielles des Etats-Unis parlent de la "bombe propre", de la "bombe à effet limité", de l'effort en vue de découvrir un moyen d'intercepter les fusées intercontinentales à chargement atomique, et ainsi de suite.

84. Mais l'humanité connaît la puissance destructrice des armes nucléaires. Selon des données provenant des Etats-Unis eux-mêmes, la zone d'action des bombes lancées à Hiroshima et à Nagasaki — zones où la destruction a été totale et où la proportion des morts s'est élevée à 75 pour 100 — a eu un rayon de 2,4 kilomètres. L'explosion et l'effet calorique ont détruit ou incendié des bâtiments sur un nouveau rayon de 7 kilomètres à Hiroshima et de 2,9 kilomètres à Nagasaki. L'explosion a tué de 70.000 à 80.000 hommes à Hiroshima et 35.000 hommes à Nagasaki. Le nombre des personnes directement blessées s'est élevé, dans les deux villes, à 250.000.

85. Il faut tenir compte du fait que les bombes lancées au Japon sont relativement modestes par rapport aux bombes actuelles, et surtout par rapport aux bombes thermonucléaires. Une seule bombe de 20 mégatonnes a une action sur une zone de 12,8 kilomètres de rayon. En d'autres termes, elle peut anéantir n'importe quelle grande ville du monde. Une telle bombe a une puissance explosive 10 fois plus grande que toutes les bombes lancées sur l'Allemagne pendant les quatre années de guerre et 200 fois plus grande que celles qui ont été lancées sur le Japon.

86. Même si les Etats-Unis découvraient ce qu'ils nomment la "bombe propre" ou "la bombe à effet limité", cela ne changerait pas les données du problème. Devons-nous supposer que les Etats-Unis, s'ils découvraient l'une de ces bombes, seraient prêts à en communiquer le secret aux autres Etats intéressés? Et, dans l'affirmative même, quelle garantie y aurait-il qu'on se limiterait, en cas de guerre nucléaire, à l'emploi exclusif de ce type de bombe, alors que l'on sait qu'il existe actuellement différents types de bombes atomiques ou à l'hydrogène? Qu'est-ce qui empêcherait les belligérants d'utiliser les bombes les plus destructrices, du moment qu'il n'existe aucun accord interdisant leur emploi?

87. Il est clair que les prétendues "bombes propres" ou "bombes à effet limité" ne peuvent changer les données du grave problème qui se pose au monde contemporain, à savoir celui d'écarter le danger d'une guerre atomique dévastatrice.

88. On a soutenu ici que l'arme atomique serait l'élément principal sur lequel s'appuie l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, et que le fait de ne pouvoir renoncer à cet élément, présenté comme une "garantie de la sécurité des pays membres de l'OTAN", est le motif qui a déterminé les dirigeants de ces pays à

adopter une position négative à l'égard de l'interdiction des armes atomiques.

89. Faisant abstraction du fait que, à notre avis, la possession de l'arme atomique ne constitue nullement "une garantie de la sécurité", mais que, par contre, c'est justement l'accumulation de toutes sortes d'armes nucléaires, et la hâte fébrile apportée à les perfectionner et à en augmenter le nombre qui, de nos jours, poussent le monde vers une nouvelle guerre, voyons à quelles conséquences mène une telle argumentation.

90. Elle aboutit à ceci que l'intérêt vital de l'humanité tout entière à écarter le péril d'une guerre atomique — et sans aucun doute l'intérêt même des peuples des pays membres de l'OTAN — est subordonné aux intérêts d'un groupe. Elle aboutit à ceci que des intérêts de groupe empêchent l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour écarter le danger d'une guerre atomique. L'Organisation des Nations Unies peut-elle s'accommoder d'une situation qui met l'humanité tout entière au bord de l'abîme par suite de vues si étroites?

91. Une deuxième conception part de l'idée que la guerre nucléaire et son cortège de destructions et de souffrances incalculables pour l'humanité doit être catégoriquement condamnée et que l'on doit agir pour l'éliminer de manière absolue. Cette conception détermine elle aussi, à l'égard du désarmement, une position correspondante.

92. Bien que, selon toutes les données dont on dispose, l'Union soviétique ait, dans le domaine de la technique nucléaire, des possibilités au moins égales à celles de toute autre grande puissance, le Gouvernement soviétique a proposé à maintes reprises — et il a de nouveau affirmé ici sa position — l'interdiction des armes atomiques et la condamnation de la guerre nucléaire. La délégation roumaine se déclare catégoriquement en faveur de cette conception.

93. Le Gouvernement roumain a une position tout aussi nette à l'égard des autres problèmes du désarmement, position que nous tenons à affirmer de nouveau ici. Nous sommes pour la réduction des forces armées et des armements, pour un contrôle international effectif des mesures de désarmement, pour la suppression de toutes les bases militaires qui se trouvent en territoires étrangers, pour le retrait des troupes de tous les Etats en deçà de leurs frontières nationales, pour la cessation de la propagande de guerre.

94. Les principes humanitaires dont s'inspire la Charte exigent impérieusement que l'Organisation des Nations Unies déploie tous ses efforts pour arriver progressivement à la déclaration de mise hors la loi des armes atomiques et thermonucléaires, à leur élimination des armements des Etats et au désarmement général. Mais il importe de savoir comment sortir du domaine des discussions stériles, comment arriver à prendre des mesures pratiques de désarmement.

95. Malheureusement, les propositions des puissances occidentales souffrent à cet égard d'un vice foncier parce qu'elles conditionnent et lient chacune des mesures préconisées à d'autres mesures sur lesquelles il est extrêmement difficile d'aboutir actuellement à un accord. Ainsi, dans ces propositions, figurent des mesures telles que la réduction des forces armées, le contrôle international, la cessation de la production d'armes nucléaires et même l'arrêt des expériences nucléaires, mesures qu'on ne saurait qu'approuver. Mais chacune de ces mesures est accompagnée d'au moins une condition dont le résultat est de rendre irréalisable la mesure

que l'on prétend cependant proposer. On a l'impression que des anges de la paix essaient de prendre leur vol, mais qu'ils restent rivés au sol par un boulet attaché à leur cou.

96. Ainsi, il est devenu évident que la solution simultanée de tous les problèmes du désarmement est impossible dans les conditions actuelles; qu'il convient donc de prendre des mesures partielles; que pour prendre des mesures partielles, il est nécessaire d'avoir un commencement; enfin, que pour avoir un commencement, il y a lieu de choisir la ou les mesures qui, objectivement, pourraient être disjointes de l'ensemble général et adoptées immédiatement. C'est là la seule méthode efficace, pratiquement réalisable, qui permette de passer à l'adoption de mesures concrètes de désarmement.

97. Toutes les conditions sont réunies pour réaliser un premier pas concret vers le désarmement: celui de l'arrêt immédiat des expériences nucléaires pour une période de deux à trois ans. Un accord de ce genre peut évidemment être réalisé immédiatement, car il n'est lié à la solution d'aucun problème préalable. Nous estimons que l'Assemblée générale apporterait une contribution importante à la cause du désarmement si elle prenait une telle mesure.

98. Si la position de notre organisation à l'égard du problème du désarmement constitue une épreuve sérieuse de son efficacité, sa position à l'égard des aspirations des peuples à forger leur propre vie nationale, libre et indépendante, constitue également un critère de sa fidélité aux principes de la Charte. C'est même ce qui rend si flagrante la contradiction entre ces principes et la position de certains Etats qui pratiquent une politique visant à accaparer les ressources économiques et à s'immiscer dans les affaires intérieures des pays qui, secouant le joug de la domination coloniale, entendent forger librement leur propre histoire.

99. Il y a seulement 11 mois, l'agression armée contre l'Egypte mettait l'humanité à deux doigts d'une conflagration mondiale. Les flammes de la guerre venaient à peine de s'éteindre et les peuples de cette région attendaient des conditions favorables pour promouvoir un programme de mesures qui les aide à résoudre leurs véritables problèmes, lorsque la "doctrine Eisenhower" est venue rééditer, à une plus grande échelle, dans tout le Proche-Orient et le Moyen-Orient, et avec une complexité accrue de moyens, cette malheureuse politique, faisant que, dans cette partie du monde, la paix est suspendue à un fil.

100. Rappelons un fait récent relaté dans la presse mondiale. Après la fin de la mission spéciale de M. Henderson et son retour à Washington, le Département d'Etat a fait beaucoup de bruit autour de la prétendue situation alarmante qui aurait été créée en Syrie. Situation alarmante pour qui? Dans les déclarations officielles faites à Washington, on a soutenu que c'étaient les pays voisins de la Syrie, parmi lesquels la Jordanie, le Liban et l'Irak, qui se seraient alarmés. Sur une telle base, on a immédiatement expédié dans ces pays, par avions militaires, différentes armes américaines. Mais, peu de temps après, les représentants autorisés de la Jordanie, du Liban et de l'Irak ont déclaré que leurs pays estimaient que les événements de Syrie étaient d'ordre intérieur et que les armes reçues ne seraient en aucun cas utilisées dans une guerre fratricide.

101. La question se pose alors: l'heure n'est-elle pas venue de laisser les pays arabes apprécier eux-mêmes si leur sécurité est en danger? Si on ne leur laisse pas cette latitude, la stabilité, le progrès, l'évolution paci-

fique auxquels les peuples de cette région aspirent depuis si longtemps seront toujours et davantage menacés. L'incertitude du lendemain, l'inquiétude, la crainte, les complots, le fardeau toujours plus lourd des dépenses militaires, l'incitation à la guerre fratricide, et, comme dernière conséquence, le danger d'une guerre généralisée: voilà ce que la "doctrine Eisenhower" signifie, non seulement pour les peuples arabes, mais aussi pour les autres peuples.

102. Personne ne peut rester indifférent devant une telle perspective, encore moins un pays qui, par sa situation géographique, n'est pas loin de ce foyer de guerre en puissance. Dans le passé, la Roumanie a été liée à l'Orient par de multiples relations économiques et sociales; elle continue à l'être aujourd'hui. Un simple coup d'œil sur la carte nous montre que la Roumanie est, avec juste raison, intéressée à ce que la paix règne dans la zone située entre le bassin oriental de la Méditerranée et le bassin de la mer Noire, à ce que les pays situés dans cette zone affirment leur souveraineté, consolident leur indépendance et résolvent leurs problèmes litigieux par la voie des négociations.

103. C'est pourquoi nous avons écouté avec attention ce que le représentant des Etats-Unis a dit [680ème séance] sur la situation du Moyen-Orient et du Proche-Orient. Mais ce qui nous a frappés, c'est justement l'omission du principal phénomène politique qui s'y manifeste, à savoir l'existence dans cette région d'un puissant mouvement des peuples arabes pour une vie libre, indépendante et pour écarter toute forme de régime colonial. Or, ce qu'il faut comprendre avant tout, c'est le fait que les Etats de cette partie du monde ont cessé d'être de simples pièces que l'on peut déplacer sur un échiquier selon des calculs faits dans les grandes métropoles.

104. Si l'on maintient une telle position, cela signifie que l'on alimente la source d'un état d'alerte permanent qui comporte des risques nombreux, dont certains sont incalculables. Il en résulte pour l'Organisation des Nations Unies l'obligation de considérer lucidement le danger qui se profile au Proche-Orient et au Moyen-Orient et d'agir sans tarder pour empêcher une évolution qui pourrait affecter sérieusement la paix du monde.

105. L'examen du problème du désarmement, de même que celui du Proche-Orient et du Moyen-Orient, éclaire puissamment les deux voies entre lesquelles l'humanité a, aujourd'hui, à choisir: la voie de la reconnaissance de la force comme instrument de la politique étrangère des Etats ou la voie de la coexistence pacifique entre Etats à régimes sociaux et politiques différents, de la solution de tous les problèmes internationaux par des moyens pacifiques, sur la base de l'égalité et des avantages réciproques.

106. Par sa structure sociale et politique même, la République populaire roumaine est un partisan ferme et conséquent de la coexistence pacifique.

107. D'ailleurs, les principes de la coexistence pacifique ne représentent plus aujourd'hui une conception abstraite des relations entre Etats. Ils ont été adoptés par des cercles toujours plus larges de l'opinion publique de tous les pays du monde et guident la politique étrangère d'un nombre d'Etats toujours plus grand, dont la population compte plus de la moitié de celle du globe. L'heureux développement des relations de coopération entre une série d'Etats d'Europe et d'Asie a prouvé la valeur pratique de ces principes. On connaît bien l'influence positive qu'a eue leur adoption par la Conférence de Bandoung des Etats d'Asie et d'Afrique.

108. Les principes de la coexistence pacifique acquièrent aujourd'hui la puissance et la valeur d'une loi de développement pacifique de l'humanité.

109. Malheureusement, ils ne trouvent pas encore une application appropriée dans la vie internationale tout entière. Les principes de la coexistence pacifique sont repoussés, en fait, par les Etats qui fondent leur politique étrangère sur des méthodes tendant à favoriser, non ce qui pourrait contribuer à atténuer la tension internationale et à normaliser les relations multilatérales entre Etats, mais précisément ce qui tend à vicier davantage l'atmosphère internationale, au point de la rendre complètement irrespirable. Menant une politique fondée sur l'existence des blocs militaires, des barrières économiques et culturelles, pratiquant la stratégie et la tactique de la guerre froide, les partisans de la politique de force méprisent en permanence les intérêts de la paix et de la sécurité de tous les peuples, même de ceux au nom desquels ils parlent.

110. L'Organisation des Nations Unies a été conçue comme l'instrument principal de coexistence pacifique, comme le moyen le plus élevé d'assurer la coexistence des peuples à régimes politiques différents, par le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des pays, par la non-agression, par la non-ingérence dans les affaires intérieures, qu'elle soit d'ordre politique, économique ou idéologique, par l'égalité et les avantages mutuels, enfin par le développement de l'esprit d'émulation pacifique et créatrice.

111. C'est pourquoi le Gouvernement roumain pense que l'arène internationale doit être le terrain propice aux initiatives et aux efforts de chaque Etat Membre en vue des applications concrètes de l'esprit de coexistence pacifique et que l'Organisation des Nations Unies doit aplanir le terrain, faciliter et stimuler les actions qui tendent à atteindre les buts communs inscrits dans la Charte. Avec quel profit, par exemple, un Etat, petit ou moyen, ne suivrait-il pas l'émulation pacifique, dans le domaine économique, de deux grandes puissances à régimes sociaux différents! Quel effet stimulateur une telle compétition ne pourrait-elle avoir sur l'humanité tout entière et quel haut exemple d'éthique internationale ne pourrait-elle offrir!

112. La politique de coexistence pacifique constitue pour tous les peuples le seul climat créateur, le seul prisme au travers duquel ils peuvent considérer l'avenir avec confiance.

113. Afin de réaliser cette politique, tout Etat, grand ou petit, a le devoir, conformément à ses possibilités spécifiques, de prendre des initiatives, d'engager des actions utiles qui contribuent à assurer sa propre sécurité, à sauvegarder ses propres intérêts et, en même temps, à favoriser la paix et la coopération internationales.

114. Nous pensons, en premier lieu, au devoir qui incombe à chaque Etat de développer des relations de coopération féconde avec les Etats voisins, relations s'appuyant sur la communauté de traditions et d'intérêts déterminée par la proximité géographique de ces Etats.

115. C'est dans cet esprit que le Gouvernement roumain s'est efforcé de développer des relations amicales et de bon voisinage avec tous les pays de la région balkanique et du sud-est de l'Europe, quel que soit leur régime social, et qu'il a obtenu de bons résultats dans ce sens. Mais les intérêts de la paix et du progrès de tous les peuples balkaniques, de même que les intérêts de la paix dans le monde entier, exigent que ces rela-

tions s'affermissent et se développent de façon multilatérale.

116. Un examen réaliste des principales données géographiques et historiques ne peut mener qu'à une seule conclusion: chaque Etat de cette région ne pourrait que gagner au développement des relations réciproques, à la recherche patiente et à la mise en valeur de tout ce qui unit ces Etats et ces peuples, de tout ce que l'on pourrait faciliter, dans les domaines politique, économique et social, par une coopération active, animée de sincérité, de bonne volonté et de confiance, pénétrée d'une puissante volonté de paix.

117. Fermement convaincu qu'il existe des circonstances favorables, que chaque Etat balkanique peut apporter une contribution importante, le Gouvernement roumain a pris l'initiative de convoquer une conférence réunissant les chefs de gouvernement de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie. Cette conférence aura pour but d'examiner les possibilités de réalisation d'une coopération multilatérale en vue de renforcer la paix dans les Balkans par la solution négociée de tout problème litigieux, par le développement des relations économiques et culturelles, par des rencontres entre les dirigeants des pays du sud-est de l'Europe, par des échanges de délégations, des visites réciproques et, en général, par tout autre moyen de contact et de rapprochement entre les représentants de l'opinion publique de ces pays.

118. L'engagement solennel que prendraient ces pays de s'abstenir dans leurs relations de tout acte d'agression constituerait certainement une garantie pour la sécurité de leurs frontières communes et créerait entre eux un climat de confiance.

119. On pourrait également conclure des accords économiques inspirés d'une conception lucide des échanges commerciaux, accords qui augmenteraient considérablement le volume actuel de ces échanges, satisfaisaient toute une série d'intérêts réciproques en tenant compte, de façon constructive, des ressources et des besoins de chaque Etat balkanique. Tout cela contribuerait à renforcer et à développer l'économie de ces Etats et, plus généralement, constituerait une illustration éloquente de ce que peuvent être des accords conclus et appliqués dans un esprit de pleine égalité entre Etats à régimes sociaux différents.

120. La stimulation des échanges culturels que de telles relations ne manqueraient pas de faciliter ne pourrait qu'être profitable à des peuples dont les traditions, si différentes dans un passé lointain, sont devenues toujours plus proches à l'époque moderne et contemporaine. Une connaissance plus approfondie de la culture de chaque peuple augmenterait l'estime réciproque et la coopération féconde.

121. Pour que cette coopération interbalkanique revête un caractère durable, le Gouvernement roumain a proposé la réalisation d'une entente collective régionale des Etats balkaniques, fondée sur la pleine égalité en droits des Etats membres, sur le respect réciproque de la souveraineté et sur la non-ingérence dans les affaires intérieures.

122. Selon la conception du Gouvernement roumain, l'entente régionale balkanique ne peut et ne doit pas devenir un groupement opposé à d'autres Etats ni un obstacle au développement de l'amitié entre les Etats de l'entente régionale des pays balkaniques et les Etats qui n'en feraient pas partie.

123. Une telle entente pourrait contribuer à la réalisation d'une entente internationale plus large et, tout

d'abord, à l'organisation d'une coopération sur un plan général européen, qui constituerait une garantie de la sécurité et de la paix de tous les Etats de ce continent qui a été, au cours des 50 dernières années, le foyer de deux guerres mondiales.

124. Comme nous l'avons montré, les principes de la coexistence pacifique ne sont pas encore appliqués de manière efficace dans la vie internationale. C'est pourquoi la délégation roumaine estime qu'il est important et utile qu'un large débat, suivi de mesures appropriées, ait lieu au sein de l'Assemblée générale. Aussi pensons-nous que la proposition de la délégation de l'Union soviétique [A/3673] en vue de l'adoption d'une déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats est particulièrement précieuse.

125. On a souligné à juste titre, devant l'Assemblée générale, que la solution des problèmes fondamentaux de la situation internationale serait grandement facilitée si l'on parvenait à dissiper l'atmosphère de méfiance qui, aujourd'hui encore, subsiste dans les relations entre de nombreux Etats. La délégation roumaine estime que la méfiance entre les Etats peut être liquidée non pas d'un jour à l'autre, mais graduellement, par d'innombrables efforts, grands et petits, dans tous les domaines de la vie où les peuples se trouvent naturellement en présence.

126. Il est donc nécessaire d'agir avec persévérance pour renverser les barrières artificielles qui empêchent les échanges économiques et culturels normaux. C'est pourquoi la République populaire roumaine milite pour des relations économiques libres de toute entrave entre tous les Etats.

127. La connaissance des conquêtes de la science, des créations artistiques par lesquelles chaque peuple exprime ses idéaux et ses aspirations et par lesquelles il contribue à enrichir le trésor de la culture universelle joue un rôle non moins important dans le rapprochement des peuples et l'élimination de la méfiance. Ici également il existe de grandes possibilités encore insuffisamment utilisées.

128. Malheureusement, ce terrain du rapprochement entre les peuples par la voie des échanges culturels a été, lui aussi, contaminé par la politique de la guerre froide. On sait que la propagande qui dresse les peuples les uns contre les autres est l'un des moyens les plus actifs employés pour favoriser cette politique. La délégation roumaine estime qu'une source principale de méfiance pourrait être éliminée si l'on prenait des mesures efficaces pour faire cesser, tout d'abord, les émissions radio-phoniques qui incitent à renverser l'ordre intérieur de certains Etats souverains et elle insistera pour que l'Organisation des Nations Unies dise son mot en faveur de telles mesures. Les moyens que le cerveau humain a conçus pour répandre la vérité, pour populariser les découvertes scientifiques, pour éduquer les hommes ne doivent pas être utilisés pour répandre la haine, la méfiance et l'hostilité entre les Etats.

129. La délégation roumaine accorde une attention toute particulière aux travaux de l'Assemblée générale qui réunit les représentants de plus de 80 Etats, grands et petits, à régimes sociaux différents, de toutes les parties du monde. Nous sommes venus ici animés par l'espérance qu'il est possible de reprendre et de développer, au cours même de cette session, le processus de détente et de consolidation de la paix. Mettons tout en œuvre pour y parvenir.

130. M. LUNS (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*] : Je n'oublierai pas qu'un grand nombre de Membres pren-

ment part à la discussion générale; je me contenterai donc d'une brève déclaration. Elle serait cependant trop brève si je ne commençais pas par dire combien mon gouvernement a été sensible aux grands services rendus à notre organisation par le prédécesseur du Président, S. A. R. le prince Wan Waithayakon, et combien il se félicite de l'élection de sir Leslie Munro que j'ai déjà eu l'occasion de saluer.

131. Réunis pour la douzième fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons observer avec un intérêt croissant la composition toujours plus large de notre organisation. Aujourd'hui, le nombre de ses membres est plus grand qu'il ne l'a jamais été. Jusqu'ici, il n'a pas été besoin de persuader les nations de se joindre à nous. En fait, la demande d'admission est invariablement l'un des premiers actes de politique étrangère des nouveaux pays, dès qu'ils ont accédé à l'indépendance. L'exemple le plus récent nous est fourni par la Fédération de Malaisie, et mon gouvernement aussi bien que ma délégation saisissent cette occasion pour exprimer à cette nation la bienvenue la plus cordiale au sein de notre collectivité. Je ne vois aucun endroit où mon pays puisse mieux qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies se féliciter de la renaissance de l'Etat malais, avec lequel les Pays-Bas ont eu dans le passé tant d'heureux rapports.

132. Pour les Etats Membres, anciens et nouveaux, la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies devrait faire l'objet d'une attention constante, à la fois constructive et critique. Quel que soit notre nombre — et nous n'avons pas encore atteint notre maximum, bien que nous approchions rapidement du moment où il n'y aura plus de place disponible dans cette salle — nous ne devons jamais oublier que chacun de nous porte sa part de responsabilité dans le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'Organisation n'est pas une institution séparée de la politique et de la vie politique de chacun d'entre nous. Elle n'est pas une entreprise commerciale dont on devient actionnaire dans l'espoir de beaux dividendes, tout en laissant au conseil d'administration le soin de gérer les affaires. Ce n'est pas non plus une compagnie d'assurances qui couvre les risques ou les dommages moyennant le versement annuel d'une prime ou d'une contribution. Non, c'est bien plutôt une entreprise commune, qui impose à chaque participant des charges proportionnelles et dont le succès dépend des efforts et des contributions de chaque Membre en vue de son fonctionnement efficace et sans heurt.

133. C'est pourquoi, chaque fois que nous parlons de l'Organisation des Nations Unies, nous parlons de nations unies sous une seule Charte, et qui devraient — bien que leurs buts politiques ou leur position idéologique les divisent souvent — être unies au moins dans la poursuite en commun des idéaux et des objectifs de la Charte. En tant que communauté d'Etats indépendants, nous sommes un instrument de la diplomatie du XXème siècle, un instrument conçu pour s'occuper d'une gamme très étendue de questions et pour créer un modèle nouveau de comportement international, dont les générations à venir pourront profiter. En profiteront-elles? Cela dépendra de nos efforts et des résultats auxquels nous parviendrons.

134. De façon générale, je dirai que l'Organisation des Nations Unies a deux façons d'agir, d'importance égale, différentes quant à leur influence sur l'avenir. La première façon d'agir, je l'appellerai l'action immédiate, comme la recherche de solutions équitables aux conflits ou différends internationaux. La seconde, c'est l'action

de longue haleine à laquelle l'Organisation se livre pour donner au monde où nous vivons plus de bien-être et de sécurité.

135. Je voudrais d'abord dire quelques mots sur le premier type d'action, le règlement des conflits ou différends. Certains de ces conflits ou différends relèvent à juste titre de la compétence de notre organisation, d'autres non. Dans certains cas, on peut trouver une solution en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, il arrive que l'on fasse plus de mal que de bien en examinant et en adoptant sans cesse des résolutions. Notre organisation aurait tort de se montrer trop ambitieuse ou de prétendre être le seul instrument qui permette d'ajuster et de régler les différends. L'Assemblée, comme le monde lui-même, a des défauts qui lui sont propres, et nous devrions constamment faire preuve d'esprit critique et de modération en ce qui concerne notre travail.

136. Nous savons tous que malgré l'ordre alphabétique selon lequel nous sommes docilement rangés il existe une certaine division entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Des groupes se sont constitués principalement, mais non uniquement, sur une base régionale. Je ne critique pas la constitution de ces groupes. En fait, mon pays appartient à l'un d'eux, le groupe européen, bien qu'il soit utile de noter que ce groupe s'est formé après les autres et qu'il a été dans une certaine mesure la conséquence inévitable de l'existence des autres groupes.

137. A bien des égards, ces groupes ont leur utilité; en prédisant en quelque sorte les questions politiques, en mettant au point et en coordonnant les intérêts régionaux, les groupes peuvent contribuer à accélérer le travail de l'Assemblée. Quand ces groupes servent à coordonner les conceptions et les doctrines de leurs membres, leur influence peut être salutaire; mais, s'ils servent à souligner et à intensifier les divergences et les conflits qui existent entre les diverses parties du monde, il peut en résulter une aggravation de l'antagonisme. Il en est ainsi, par exemple, quand un groupe se range en bloc derrière les intérêts ou les revendications d'un Membre, et soutient sa cause sans se préoccuper du fond de la question. C'est à ce moment-là qu'un groupe se transforme en bloc. Une telle évolution serait dangereuse, et nous devrions tous nous efforcer de l'éviter.

138. Le second type d'action des Nations Unies, je viens de le dire, c'est l'effort de longue haleine que l'Organisation fait pour donner au monde plus de bien-être et de sécurité. Ici, tous les Etats Membres, grands et petits, sont en présence d'une tâche semblable, à laquelle ils devraient consacrer leur énergie entière et impartiale. Je pense aux problèmes globaux devant lesquels se trouve l'humanité, comme la sécurité, politique aussi bien qu'économique, du monde dans lequel nous vivons. La Charte énonce que l'un des principaux objectifs des Nations Unies est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre" et de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales".

139. Une question extrêmement importante dont nous sommes saisis est celle du désarmement. Malgré des années de négociations laborieuses, nous ne sommes pas encore parvenus à des résultats concrets. Cependant, au Sous-Comité de la Commission du désarmement, les pays occidentaux ont pu présenter une proposition précise et complète pour la première étape d'un plan de désarmement. Les Pays-Bas appuient cette proposition.

140. Permettez-moi de faire observer à ceux que les contrepropositions soviétiques pourraient tenter que tout plan de désarmement doit être conçu de façon à augmenter — et non pas à diminuer — la sécurité du monde ou de certains de ses éléments essentiels. Si nous choisissons de n'accepter qu'un détail particulier d'un tel plan, si impressionnant et séduisant qu'il puisse sembler, sans avoir des garanties satisfaisantes quant au maintien de la sécurité, nous nuirions à la cause du désarmement.

141. Mon pays, en tout cas, n'est que trop conscient du besoin absolu de sécurité et de protection collective contre l'agression ou les menaces à la paix. Notre position géographique et nos conceptions politiques exigent que nous nous gardions d'abandonner, sans des garanties adéquates, une protection qui est vitale pour nous. N'oublions pas les enseignements de l'histoire récente. Les Etats baltes ont été parmi les premières victimes de l'impérialisme soviétique; d'autres Etats limitrophes ont suivi, en Europe aussi bien qu'en Asie. Le sort tragique qui a accablé la nation hongroise a amené l'Assemblée, à juste titre, à exprimer son indignation et son horreur. Tous ces actes sinistres devraient nous enseigner la prudence et la méfiance à l'égard de toute proposition de désarmement qui pourrait avoir pour effet de compromettre, au détriment du monde libre, l'équilibre actuel des armements et l'existence des organisations de défense collective.

142. Il est une deuxième entreprise de longue haleine qui exige l'attention, voire l'action. Pour éliminer l'une des causes profondes de conflit et d'instabilité, nous devrions nous attaquer à nouveau, et avec une énergie toute particulière, au problème que cause la disparité toujours croissante entre le progrès économique et social des pays développés et celui des pays sous-développés. Là encore, il s'agit d'un domaine dans lequel beaucoup de pays devraient jouer un rôle constructif et stimulant.

143. Mon pays, bien qu'il ne soit pas au nombre des grandes nations, juge qu'il a le devoir de contribuer à faciliter la solution de ce problème. Nous estimons que cette question a autant d'importance que celle de la guerre et de la paix. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas pour des motifs égoïstes de gain politique ou économique; au contraire, nous savons parfaitement que les pays développés devront finalement faire des sacrifices. Nous affirmons qu'il faut examiner ce problème en toute priorité, parce que nous estimons sincèrement que les Nations Unies se déroberaient à leurs responsabilités en matière de sécurité, de liberté et de justice sociale si elles n'agissaient pas, et dès maintenant.

144. Au cours de la présente session, nous aurons une occasion unique d'agir. A une importante majorité, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale de créer un fonds pour le développement économique¹. Il ne m'échappe pas qu'une décision aussi essentielle demande un examen plus détaillé; ce sera la tâche de la Deuxième Commission. Je demande instamment à tous les représentants d'appuyer la résolution du Conseil économique et social. Je m'adresse en particulier aux pays qui n'ont pas encore été en mesure d'approuver la création de ce fonds. Je comprends fort bien les difficultés auxquelles ils se heurtent à cet égard, et je ne pense pas que nul des partisans du Fonds veuille les méconnaître ou en faire bon marché; mais j'estime qu'après la recommandation du Conseil économique et social, il ne faut plus différer notre décision. Je suis persuadé que, si l'Assemblée prend une décision positive

cette année, la douzième session pourra s'inscrire dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme une de celles qui ont bien servi la cause de la paix et de la sécurité.

145. Puisque je parle du Conseil économique et social, je voudrais réaffirmer l'intention de mon pays de consacrer toujours plus d'énergie et d'attention aux travaux des Nations Unies dans le domaine économique et social. Dans le même esprit, mon pays se propose d'intensifier sa coopération avec d'autres pays au sein des trois commissions régionales dont il a l'honneur de faire partie. Au Conseil économique et social, à la Commission économique pour l'Amérique latine et dans tant d'autres organismes économiques ou politiques des Nations Unies, nous tirons beaucoup de satisfaction et d'avantages de notre coopération avec les pays d'Amérique latine. Par ses provinces autonomes d'Amérique latine, le Royaume des Pays-Bas est le voisin des pays latino-américains. Le Surinam et les Antilles néerlandaises, de même que les Pays-Bas en Europe, sont fiers d'avoir les liens historiques, culturels et économiques les plus cordiaux avec cette importante partie du monde.

146. Bien d'autres problèmes se posent à l'Assemblée; je me contenterai d'en mentionner quelques-uns. Mon gouvernement continue d'éprouver de l'inquiétude à constater qu'il n'y a ni règlement ni paix dans le Moyen-Orient. Depuis que l'Organisation des Nations Unies est intervenue vigoureusement dans la situation du Moyen-Orient au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, un calme et un ordre relatifs sont revenus dans la région qui entoure Israël. Ce fait est en soi le signe d'une évolution encourageante, qu'on devrait éviter de contrarier en reprenant des débats à l'Organisation des Nations Unies ou en renouvelant des accusations. Néanmoins, l'instabilité politique qui persiste dans cette région laisse la porte ouverte à l'agitation, voire à la pénétration politique, ce qui, en définitive, ne profitera à personne. Mon gouvernement espère et désire très vivement voir progressivement disparaître les causes de malaise et d'agitation dans cette région.

147. Nous sommes profondément inquiets du sort des réfugiés de Palestine, et nous faisons appel à tous les intéressés pour qu'ils renouvellent et multiplient leurs efforts en vue d'une solution équitable et rapide. Il faut absolument parvenir à résoudre ce problème qui, depuis près de 10 ans, est l'un des principaux obstacles sur la voie du progrès et de la paix dans le Moyen-Orient.

148. Dans une autre partie du monde, près de nous, nous nous heurtons à un problème politique qui reste à résoudre: le fait que l'Allemagne demeure partagée, contrairement aux vœux de la population allemande et, en fait, contrairement aux intérêts du monde. Il ne faut épargner aucun effort pour porter remède à cette situation anormale, virtuellement dangereuse.

149. Malgré l'aspect effrayant de certains dangers qui menacent la vie internationale d'aujourd'hui, ma délégation ne voit pas de raisons de défaitisme. Avec sincérité et conviction, elle continuera d'assumer sa part des tâches que notre organisation s'efforce d'accomplir, sous la direction — dont elle ne saurait se passer — du Tout-Puissant.

150. M. AVEROFF-TOSSIZZA (Grèce): Ce matin, un des représentants à cette assemblée m'a demandé si mon discours porterait surtout sur la question de Chypre. Il m'a vraiment fait de la peine, d'autant plus qu'il s'agit d'un représentant que j'honore particulièrement et qui m'est cher. Il m'a fait de la peine, car, s'il est vrai que le peuple hellénique éprouve une émotion,

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément No 1, résolution 662 B (XXIV).

je dirai même une angoisse qu'il a rarement connue, à propos de la question de Chypre, il n'en est pas moins vrai que la Grèce s'intéresse profondément aux questions les plus vastes de la politique internationale et je dirai même que l'intérêt que mon gouvernement porte à la question de Chypre est dû en grande partie à l'intérêt très vif qu'il porte aux questions de politique internationale.

151. Chypre soulève en effet pour nous plusieurs questions qui dépassent de beaucoup ses rivages : tel le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui est méconnu ; telle la néfaste influence que cette question a sur nos relations avec des pays que nous honorons et que nous voulons pour amis ; telle la continuation du colonialisme et de ses méthodes en plein XXème siècle. Tout cela constitue un problème international grave qui sera discuté devant l'Assemblée générale, car nous avons demandé de nouveau son aide pour le résoudre et nous aurons l'occasion de le discuter ici.

152. Aujourd'hui, je suis monté à la tribune pour parler sur des questions plus vastes, celles qui doivent être exposées dans un débat général. En tout premier lieu, je voudrais présenter quelques observations concernant l'organisation même des Nations Unies.

153. Un grand homme d'Etat que l'histoire vénère, sir Winston Churchill, a récemment critiqué le principe de l'égalité de tous les Etats dans le système du vote de l'Assemblée. C'est une opinion qui n'est pas nouvelle et je l'ai souvent rencontrée. C'est une opinion toutefois qui pourrait faire un grand tort à notre organisation si elle venait à être plus largement adoptée, car je crois fermement qu'elle est mal fondée — j'oserai même dire qu'elle n'est pas fondée du tout.

154. Je ne soutiendrai pas que les grandes puissances, qui ont des responsabilités beaucoup plus vastes que celles des petits pays ou des pays moyens, doivent avoir une égalité de fait avec eux. Le contraire est tout à fait naturel et il prévaut. Cela tout le monde le sait, mais il n'est pas inutile de le dire. Dans presque tous les domaines, les grandes puissances ont une position éminemment prédominante à l'Organisation des Nations Unies, soit en vertu de leurs droits statutaires, soit du fait de l'influence que chacune d'entre elles exerce dans l'Assemblée.

155. Quelle proposition — même la plus juste, même la mieux fondée — peut réunir les deux tiers des voix de l'Assemblée si deux ou trois grandes puissances s'y opposent ? Et nous savons bien que ce n'est pas avec leurs deux ou trois voix à elles que ces grandes puissances obtiendront ce résultat. En vérité, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'apitoyer sur le sort que les Nations Unies font aux grandes puissances. Il ne faut pas non plus regretter l'égalité entre tous les Etats Membres sur le plan juridique ; elle est plus que justifiée.

156. Dans toute société humaine, l'homme faible ou incapable occupe, par la force même des choses, une place qui n'est pas celle de l'homme fort et capable. Ils ont cependant tous les deux les mêmes droits sur la vie, et jouissent à titre égal des principes fondamentaux sur lesquels repose l'ordre social. Au même titre, petits et grands pays doivent jouir d'une égalité complète dans certains domaines de la vie internationale, et plus particulièrement au sein de l'Assemblée générale.

157. Cette égalité est garantie à l'Organisation des Nations Unies par l'application uniforme des règles de droit, par la liberté de parole et par l'égalité du vote à l'Assemblée. L'égalité dans le vote et l'égalité sur le

plan de certains droits fondamentaux font que, à travers les Nations Unies, petits pays et pays moyens peuvent, eux aussi, prendre position et influencer, dans une certaine mesure, les grands problèmes internationaux. C'est là une des fonctions principales et utiles des Nations Unies.

158. Je ne veux pas examiner ici si notre organisation a comblé ou déçu les espoirs qui avaient été fondés sur elle. Mais je ne puis que constater que, dans tous les cas, elle a fait une grande œuvre. A ce propos faut-il rappeler les activités multiples de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans plusieurs pays pour le bien-être de leurs populations ? Faut-il rappeler les grandes crises internationales qui n'auraient pas pu être réglées sans la force morale et l'action efficace de l'Organisation des Nations Unies ? Et que dire de cette tribune mondiale à laquelle, qu'il représente un pays grand ou petit, chacun de nous a l'immense avantage de pouvoir monter pour proclamer ses idées et pour soutenir sa cause ?

159. D'autre part, qui pourra contester que les résolutions de l'Assemblée générale, résolutions non obligatoires et parfois trop incolores pour des raisons que nous connaissons tous, n'exercent une grande influence politique et morale ? Qui pourra nier que ces résolutions ne retiennent l'attention accrue, même de ceux qui refusent de se conformer à leurs recommandations ? Cela prouve que l'Assemblée générale est devenue l'instrument par excellence d'expression de l'opinion publique mondiale et de pression, forte ou faible selon le cas, de cette opinion mondiale sur la politique internationale. Ce n'est pas peu. Evidemment il nous reste encore beaucoup à faire. Il faut continuer à bâtir, car les fondations sont là et elles sont bonnes.

160. L'évolution de la technique impose une vie internationale en commun. Le monde — le globe — était pour nos grands-pères une conception politique plutôt abstraite. La notion concrète prédominant chez eux était la région. Le monde était pour nos pères une conception politique naissante qui cependant grandissait face à la toute-puissante conception de la région élargie, c'est-à-dire le continent. De nos jours, le développement rapide de la technique a fait que le concept politique "monde" domine le concept politique "région". Le régional est de plus en plus déterminé par l'universel. Une crise grave dans une région — surtout si cette région est névralgique et importante — peut devenir en 24 heures une crise grave du monde entier.

161. Cela est une réalité nouvelle nécessitant l'usage de moyens nouveaux, de nouvelles formules politiques. Le monde au sein de l'Organisation des Nations Unies n'est plus une abstraction. Il est devenu une présence active. Dorénavant, on reconnaîtra un accent universel même dans les problèmes d'apparence régionale. On dresse des plans, on forme des projets, on va jusqu'à envisager même le déclenchement d'une action, mais on se demande de plus en plus : que dira le monde, que diront les Nations Unies ?

162. Tout cela est très satisfaisant, mais ne suffit pas. Nous sommes au centre d'une situation qui évolue et nous devons nous-mêmes évoluer et nous adapter constamment pour pouvoir faire face aux circonstances. Aussi, la question se pose de savoir par quels moyens nous pourrions rendre encore plus efficace notre organisation. Je vais la traiter très brièvement. J'éviterai de répéter qu'il faut surtout appliquer et respecter les principes de notre charte dont il ne suffit pas de faire l'éloge ; j'éviterai aussi de m'occuper de généralités. Je me bornerai à attirer votre attention sur une question

qui, d'après moi, est d'un grand intérêt pratique. J'ai été heureux de voir que son importance est relevée dans l'excellente introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/3594/Add.1].

163. A cette occasion, je me fais un agréable devoir de rendre hommage à M. Hammarskjöld pour les services incalculables qu'il a rendus aux Nations Unies et à la paix mondiale. Nous n'avons qu'à nous rappeler sa contribution durant la grande crise de Suez pour comprendre pleinement tout ce que nous lui devons tous. C'est pourquoi je suis heureux d'avoir appris ce matin que sa réélection au poste de Secrétaire général sera proposée par le Conseil de sécurité et je l'en félicite chaleureusement. Je crois que l'Assemblée générale confirmera à l'unanimité cette nomination.

164. C'est M. Hammarskjöld qui, dans un moment très grave, réalisa, en moins de 48 heures, la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant la constitution de la Force d'urgence des Nations Unies. Tout le monde sait quelle fut la contribution de la Force d'urgence au dénouement pacifique de la grande crise de Suez. Elle a permis le retrait des troupes des belligérants et l'application des recommandations de l'Assemblée générale en un moment dramatique pour l'évolution de la vie internationale.

165. La Force d'urgence des Nations Unies n'a pas de précédent dans l'histoire. Désormais, un précédent existe; ne serait-il pas utile d'en tirer parti pour l'avenir et d'envisager l'adoption, sous une forme permanente, d'un procédé qui a déjà fait ses preuves? Je suis convaincu que oui. Je pense que cela n'intéresse pas seulement les petits pays qui favorisent naturellement tout renforcement de la loi internationale; cela intéresse également les grandes puissances, car le danger d'une guerre atomique ne réside pas tant dans l'éventualité d'une agression atomique préméditée que dans le déclenchement d'un conflit plus ou moins limité, mais qui risque toujours de se propager et d'enflammer le monde. Il ne faut qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres; et l'étincelle est produite plus facilement par l'acuité des conflits locaux que par des oppositions idéologiques ou autres s'exprimant sur un plan plus vaste.

166. Il est donc naturel que l'Organisation des Nations Unies soit pourvue de moyens propices lui permettant d'agir sur tout foyer de danger. Dans l'arsenal dont les Nations Unies disposent, selon la Charte, pour la défense de la paix, le précédent de la création de la Force d'urgence représentera désormais l'une des armes les plus efficaces. Nous pensons qu'il y aurait grand avantage à étudier à fond tous les aspects de ce précédent, afin de rendre plus facile son application en toute circonstance analogue qui se présenterait dans l'avenir.

167. Nous croyons que cette étude devrait être faite par l'Assemblée générale elle-même. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de se livrer à une étude théorique; il s'agit d'établir des formules pratiques d'application. Il est donc naturel que ce travail se fasse sous le contrôle et la responsabilité de l'Assemblée générale, afin que toutes les délégations puissent y contribuer et exprimer leurs vues.

168. Je me bornerai à dire que la base juridique de ces forces armées des Nations Unies pourrait rester ce qu'elle est, à savoir que ces forces ne pourraient être utilisées qu'avec l'accord des pays intéressés et l'accord de l'Assemblée générale. Mais on pourrait aussi étudier des possibilités plus vastes d'utilisation d'une force d'urgence. Il s'agit de pourvoir les Nations Unies — si

j'ose dire — d'un "service de pompiers" prêt à éteindre l'incendie là où il se déclare.

169. Eteindre l'incendie est beaucoup plus important pour la paix du monde que rechercher et condamner l'incendiaire. La texture et la séquence des événements sont parfois si serrées qu'il n'est pas toujours possible d'établir objectivement les responsabilités; et même, si on arrive à les établir, on risque de le faire trop tard. Ce qui importe, avant tout, c'est de localiser, d'arrêter et d'éteindre l'incendie, en un mot de prévenir une catastrophe générale.

170. Par ailleurs, je crois que l'existence d'une force des Nations Unies aurait une action préventive. On crée parfois des situations dans le seul dessein d'en tirer profit. Parfois, on s'engage dans une aventure, parce qu'on espère avoir le temps d'agir pour servir des intérêts politiques inavoués. Parfois enfin, des calculs peu démocratiques de politique interne — qui n'en a pas vu dans son voisinage? — conduisent à des pentes dangereuses, à des provocations, voire même à des actes décidés à la légère. La possibilité, pour notre communauté internationale, de faire face avec efficacité et promptitude à tous ces petits jeux avec le feu aura sans doute un effet préventif et salutaire.

171. A ce propos, je dois dire que j'ai été très heureux d'entendre le représentant du Canada exprimer [683^{ème} séance], sur ce point, des vues analogues dans le beau discours qu'il a prononcé au cours de cette discussion générale.

172. A ce que je viens de dire sur le plan du perfectionnement possible des Nations Unies, je désire ajouter que l'universalité est bien le chemin que notre organisation devra continuer à suivre à l'avenir.

173. C'est pourquoi mon pays salue la récente création de nouveaux Etats et leur participation à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons applaudi l'autre jour à l'admission de la Malaisie; nous avons été heureux de constater que le Ghana, qui l'avait précédée il y a moins d'un an, a déjà fait sentir ici sa présence d'une manière constructive et profondément humaine. En ma qualité de représentant d'un pays qui, depuis quatre ans, présente et défend la cause d'un peuple civilisé qui demande de s'affranchir du joug colonial, je suis particulièrement heureux de pouvoir saluer l'indépendance de ces deux valeureuses nations.

174. Il ne m'est pas difficile, puisque je viens de citer deux pays qui dépendaient du Ministère des colonies de Londres, de rendre, comme ils l'ont fait eux-mêmes, hommage au Royaume-Uni pour avoir répondu aux aspirations de leurs peuples. Mais, ce faisant, je ne puis qu'exprimer notre amertume et notre étonnement de constater que le Royaume-Uni suit une politique diamétralement opposée dans le cas de l'île de Chypre.

175. Mais, si je me suis promis de ne pas parler aujourd'hui de Chypre, je ne crois pas pouvoir passer sous silence la situation dans le voisinage de cette île, belle mais malheureuse, voisinage qui est aussi celui de mon pays: j'entends le Moyen-Orient.

176. C'est à juste titre que, dans cette discussion générale, le Moyen-Orient a longuement préoccupé plusieurs orateurs. Il s'agit là d'une région du monde qui, par elle-même, vit des moments d'inquiétude, mais qui, en outre, provoque une profonde inquiétude bien au-delà de ses limites.

177. Carrefour des religions et des idéologies les plus diverses, carrefour de trois continents et des voies maritimes mondiales, le Moyen-Orient a toujours été un point névralgique du globe; il l'est devenu encore plus

depuis quelques années, et plus particulièrement depuis le jour où il fut reconnu comme centre de production et de distribution d'une grande partie du pétrole que consomme le monde pour le développement de sa vie économique. Ces quelques considérations suffisent à expliquer pourquoi toujours, dans le passé et plus encore dans le présent, nous avons tous été hautement intéressés à la paix dans le Moyen-Orient.

178. Dans le passé, pour garantir cette paix, les principaux intéressés — surtout les grandes puissances — essayaient d'occuper par la force le Moyen-Orient, ou tout au moins de s'y imposer en gagnant l'amitié des chefs locaux. Depuis le Grand Roi et Alexandre le Grand, ce fut le cas dans plusieurs périodes de l'histoire.

179. Les survivances de cette mentalité sont à la base des inquiétudes actuelles dans cette région cruciale. Ces survivances créent des réactions sur place, ainsi que des réactions plus vastes ailleurs. Malheureusement, on ne se rend pas compte d'un facteur psychologique fondamental qui devrait, désormais, constituer la base de toute politique dans le Moyen-Orient.

180. Le noyau géographique et humain de cette région est le monde arabe. Or, il faut reconnaître que le monde arabe n'est plus celui qu'il était il y a quelques dizaines d'années. On trouve encore chez lui des traces du passé; mais ce qui le caractérise surtout, c'est la naissance, la pleine conscience et la fierté de son nationalisme. Nationalisme panarabe, qui fait jaillir une seule étincelle de Casablanca au golfe Persique, dans les questions d'un intérêt commun à tous les Arabes; et nous en connaissons ici au moins deux. Nationalisme plus spécifique, et pour cela beaucoup plus fort, là où les éléments qui constituent la nation sont plus condensés et plus homogènes.

181. Dans tous les cas, nous nous trouvons devant un changement radical de l'état d'esprit de ces peuples. Peuples jeunes, ils savent pourtant que leurs ancêtres ont parfois occupé, au cours de l'histoire, la place que d'autres grandes nations ont occupée dans le domaine du *leadership* moral et matériel du monde. Peuples jeunes, ils ont des élites qui proviennent du peuple, qui souvent sont le peuple et qui, pour cela, n'acceptent pas que leurs frères vivent dans des conditions inférieures à celles des autres nations. Peuples jeunes et économiquement sous-développés, comme plus ou moins nous le sommes tous dans ces parages, ils ont des aspirations de développement économique plus impérieuses et plus urgentes que celles des nations déjà développées. Ils ont aussi des susceptibilités nationales plus aiguës que celles des peuples dont l'indépendance et la souveraineté, pour être depuis longtemps établies, sont respectées par tous.

182. Si nous ne nous rendons pas compte de ces changements, de cette situation de fait, il est impossible de faire face aux problèmes du Moyen-Orient avec réalisme. Ce que je viens de dire n'est pas une simple phrase. Je crois que cela recèle la substance et les conditions de toute une politique.

183. Méconnaître un seul des facteurs que je viens de mentionner renverse toutes les données politiques dans cette région. Proposer, par exemple, ou appliquer une politique matériellement utile et juste, mais le faire d'une manière qui offense la fierté de ces nobles peuples, équivaut à faire une politique vouée à l'échec.

184. Prenons un exemple plus spécifique et qui, dans un autre ordre d'idées, concerne l'un de ces pays. Qui-conque pense au sort de l'Egypte et à la situation politique dans ce pays ne peut qu'envisager le problème du

niveau de vie du peuple égyptien. L'Egypte, pays agricole par excellence, possède toujours la même étendue de terre arable, mais compte une population double de ce qu'elle était il y a 30 ans. Quel gouvernement égyptien — serait-il d'extrême droite ou d'extrême gauche, ou de la meilleure trempe démocratique — pourrait agir dans d'autres domaines sans le faire en fonction des terribles problèmes posés par ce facteur déterminant qui affecte la vie, l'existence même de son peuple?

185. Je ne voudrais pas entrer dans les détails, mais je dois relever certaines lignes générales qu'il serait vraiment trop dangereux de négliger. Mon pays vit dans le voisinage du monde arabe. S'il est vrai que la mer, voie de communication par excellence, unit les peuples qu'elle sépare, la Méditerranée nous a unis à ces peuples depuis 3.000 ans. Certains traits caractéristiques de notre peuple — celui du navigateur, celui du commerçant, celui de l'émigrant qui s'unit fraternellement à ceux parmi lesquels il vit (et il y en a quelques dizaines de milliers dans ces lieux) — ont encore renforcé nos liens avec les peuples arabes. Aussi, nous croyons bien les connaître.

186. Inspirés par notre expérience, nous croyons pouvoir affirmer que rien de durable et de bon ne peut être fait dans le Moyen-Orient tant que ce problème ne sera pas considéré sous son double aspect fondamental: premièrement, celui de la coopération en vue de l'amélioration du niveau de vie, qui est trop bas, et même si cela exige certains sacrifices de la part des pays plus développés; deuxièmement, celui du respect total de l'indépendance et de la dignité nationale de ces peuples.

187. Tenir compte de ces conditions ne devrait pas être difficile. Cela est d'ailleurs conforme aux principes de notre charte. Parmi ces principes — que, il faut le reconnaître, nous nous plaisons à proclamer sans toujours les appliquer — celui de l'autodétermination des peuples est le principe directeur dans la voie de la justice et de la paix, selon l'expression utilisée par le Ministre des affaires étrangères d'Irlande dans son brillant discours [682ème séance], au cours de ce débat. Plus que jamais, nous devons être fidèles à nos principes, car les progrès que la technique accomplit à pas de géant ouvrent devant nous deux voies bien différentes.

188. L'une, c'est la voie de la destruction. Faut-il occuper un poste éminent dans ce monde pour savoir que la destruction de villes et de régions entières est dorénavant possible, sans que des garanties politiques sérieuses existent contre ce danger? La seule garantie valable serait encore le respect sincère et total des principes de la Charte. La mise en œuvre de ces principes mènerait au succès des travaux sur le désarmement, travaux que l'humanité entière suit avec angoisse. En l'absence de l'application totale des principes de la Charte, l'angoisse de l'humanité, les espoirs de nous autres, petits pays, ne sauraient suffire pour conjurer la catastrophe. La voie de la destruction resterait ouverte aux intérêts égoïstes, aux mauvais calculs, voire à l'imprévu des accidents.

189. Pourtant, il y a une seconde voie qui nous est ouverte par les grands progrès de la technique. Dans tous les domaines, la science a fait des progrès que les générations passées n'auraient même pas pu imaginer. Les richesses de la nature sont mises à la disposition de l'homme, chaque jour plus nombreuses, grâce à des méthodes scientifiques rationnelles. Et comme si cela n'était pas suffisant, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'immense énergie condensée dans la

matière inerte est libérée pour être mise au service de l'homme.

190. Par le respect total des règles du droit et de la morale, nous pouvons fermer la voie de la destruction, nous pouvons nous engager dans celle du bien-être. Cette voie, dans un avenir peut-être pas très lointain, mettra à la disposition de tous les richesses que la

nature destine à l'être humain, sans distinction de couleur, de race, de religion. Mais, pour nous engager dans cette voie, il faut la garantie vraie et sincère du respect de nos principes. Retournons donc à ces principes. Retournons-y non en orateurs, mais en pratiquants.

La séance est levée à 13 h. 20.